OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI
ET DU HANDICAP

ÉTUDES ET
STATISTIQUES

Emploi et chômage des personnes handicapées

Tableau de bord

1er semestre 2026



agefiph

CHIFFRES-CLÉS
à fin juin 2026

3 395 000
personnes reconnues handicapées en 2025, soit **8,2%** du total des 15–64 ans

1 405 000
personnes handicapées en emploi en 2025, soit **4,9%** de l'ensemble des personnes en emploi

11,5 %
Taux de chômage des travailleurs handicapés en 2025
(contre 12 % en 2024)

577 493
DEBOE* sont inscrits à France travail en catégories A-B-C. (+6,2 % en un an), soit 10,2 % du total

5,4 %
Taux d'emploi des travailleurs handicapés en 2025 (+0,2 point en un an)**

3,0 %
part des travailleurs handicapés dans les entrées en contrat d'apprentissage au 1er semestre 2026 (contre 2,2 % en 2025)

15 355
maintiens dans l'emploi de travailleurs handicapés au 1er semestre 2026 par l'intermédiaire des Cap emploi
(–1 % en un an)

* demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi
** en équivalents temps plein majorés dans les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE

Une timide croissance avec une hausse du chômage en 2026

Avec une croissance attendue de 0,4 % en 2026 selon l'Insee, la France est la seule grande économie avancée où l'activité freine significativement en 2026.

Du côté du marché du travail, l'alternance continue de se retourner avec la réduction des soutiens publics, tandis que le reste de l'emploi privé est quasi stable. Au final, l'économie française détruirait 52 000 emplois salariés en 2026 mais continuerait de créer des emplois non-salariés. La petite hausse de l'emploi total qui en résulte ne suffirait pas à absorber la hausse tendancielle de la population active et le chômage grimperait ainsi à 8,6 % fin 2026.

Avec plus de 577 000 personnes inscrites au chômage à fin juin 2026, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap (DEBOE) est en augmentation[1]

A fin juin 2026, le nombre de DEBOE a augmenté de plus de 30 000 personnes en un an, soit une progression de 6,2 % alors que pour l'ensemble des publics, la hausse est limitée à +3,3 %. L'augmentation du nombre de DEBOE, qui concerne l'ensemble des régions, s'explique par :

- une conjoncture économique marquée par une croissance faible et des créations d'emploi limitées,
- une augmentation du nombre de personnes reconnues handicapées : avec près de 3,4 millions de personnes ayant une reconnaissance administrative de handicap, la population des personnes en situation de handicap a progressé de 75 000 personnes en 2025 (+2 % en un an). Cela s'est traduit par une hausse du nombre de personnes en emploi (+4 % en un an, pour atteindre plus de 1,4 million en 2025) et une hausse du nombre de demandeurs d'emploi.

Un taux d'emploi qui se rapproche de l'obligation d'emploi de 6 %

Parmi les entreprises privées de 20 salariés et plus, assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), le taux d'emploi au sens légal[2]

[1] Ces données ont été révisées par France Travail depuis janvier 2025 suite à une meilleure identification des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
[2] Tenant compte de la majoration des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus

poursuit sa progression pour atteindre 5,4% en 2025, soit une hausse de 0,2 point en un an et de 0,6 point en trois ans.

En 2025, 37% des entreprises remplissent leur obligation (+ 2 points en un an) et les bénéficiaires de l'OETH représentent 98% de l'effectif attendu pour satisfaire à l'obligation légale, soit 5 points de plus qu'en 2024.

Les personnes en situation de handicap continuent d'accéder aux dispositifs de formation, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement

Les personnes handicapées accèdent à la formation dans des proportions voisines à l'ensemble des publics : près de 85 000 demandeurs d'emploi handicapés sont entrés en formation en 2025, soit 8,4% du total contre 8,1% en 2024.

Le recours à l'apprentissage continue de se développer pour les personnes en situation de handicap (+6% en un an) qui représentent 3,0% des entrées en apprentissage au 1er semestre 2026 (contre 2,2% en 2025).

Le nombre de maintiens dans l'emploi réalisés grâce aux interventions de l'Agefiph et de Cap emploi est relativement stable avec plus de 15 000 personnes en situation de handicap maintenues dans l'emploi au 1er semestre 2026.

En outre, le dispositif d'emploi accompagné, qui permet aux personnes handicapées d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail, continue de monter en régime même si la dynamique de croissance ralentit : près de 12 200 personnes en situation de handicap sont accompagnées à fin juin 2026, soit une croissance de 9% en un an.

SOMMAIRE

DONNÉES DE CADRAGE P. 4
- La population handicapée et l'emploi
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur privé
- Santé - handicap

1 LA DEMANDE D'EMPLOI P. 8

2 LA FORMATION P. 11

3 L'APPRENTISSAGE P. 12

4 LA CRÉATION D'ACTIVITÉ P. 13

5 LES CONTRATS AIDÉS P. 13

6 LES ENTREPRISES ADAPTÉES P. 14

7 L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ P. 15

8 LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI P. 16

9 LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH) P. 17

10 LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH P. 18

DONNÉES DE CADRAGE

LA POPULATION HANDICAPÉE ET L'EMPLOI

Année 2025
Enquête Emploi - Insee

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

3,4 MILLIONS DE BOE EN 2025
ont une reconnaissance administrative du handicap (+2 % en un an)
Dont 52 % de femmes

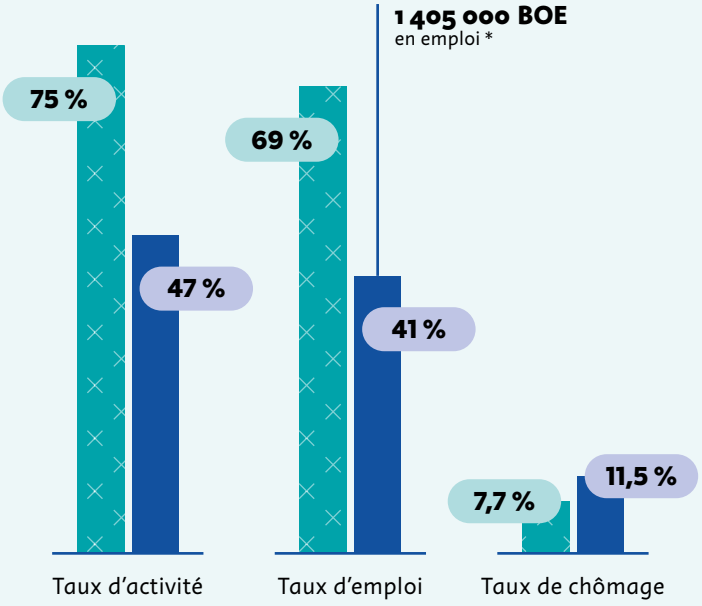
ILS REPRÉSENTENT
8,2 % de la population totale des 15-64 ans (+0,1 point en un an)

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

Les taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage des BOE et du tout public



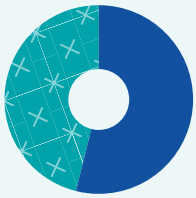
	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	75 % (=)	47 % (↗)
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	69 % (=)	41 % (=)
Taux de chômage chômeurs / population active	7,7 % (↗)	11,5 % (↘)

en hausse

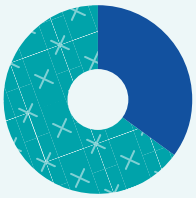
* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés), le secteur d'activité (privé/public) et les formes d'emploi (salarié, indépendant)

Les BOE en emploi en 2025

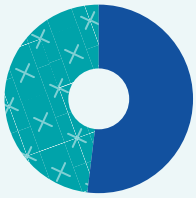
= 4,9 % de l'ensemble des personnes en emploi en nombre de personnes physiques (+ 0,1 point en un an)



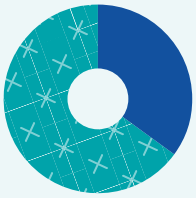
54 %
sont des femmes
(49 % pour le tout public)



35 %
travaillent à temps partiel
(17 % pour le tout public)



52 %
ont 50 ans et +
(31 % pour le tout public)



35 %
sont des cadres et professions intermédiaires
(50 % pour le tout public)

DONNÉES DE CADRAGE :
L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2025
Dares

Taux d'emploi dans les entreprises de 20 salariés et plus

$$\frac{\text{salariés handicapés}}{\text{effectif global d'assujettissement de l'ensemble des entreprises}}$$

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

La Dares a publié en novembre 2026 les principaux résultats sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) en 2025 (données provisoires). Cette publication, qui s'appuie sur les données de la déclaration sociale nominative (DSN), est la cinquième depuis la réforme de l'OETH entrée en vigueur en 2020. Dans le cadre de cette refonte, l'unité assujettie est désormais l'entreprise de 20 salariés et plus et non plus l'établissement autonome. Le décompte des bénéficiaires de l'OETH, pour le calcul des contributions dues par les entreprises, est également modifié avec la survalorisation des seniors (50 ans ou plus).

Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

111 100

Le nombre de salariés bénéficiaires de l'OETH dans les entreprises assujetties

757 500

représentant 521 900 salariés « équivalents temps plein » (ETP)

(+2,9% en un an)



51%
sont des femmes



55%
ont 50 ans ou +

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés en ETP en 2025

5,4%

(après majoration des 50 ans ou plus, +0,2 point en un an)

Les entreprises assujetties qui atteignent ou dépassent leur obligation d'emploi de 6%

37%

(35% en 2024)

Les entreprises assujetties n'employant aucun travailleur handicapé

27%

(28% en 2024)

Taux d'atteinte de l'obligation d'emploi

En 2025, les bénéficiaires de l'OETH représentent 98% des effectifs attendus pour satisfaire l'obligation légale

98%

(93% en 2024)

DONNÉES DE CADRAGE
SANTÉ - HANDICAP

Année 2021
Enquête Vie Quotidienne et Santé DREES

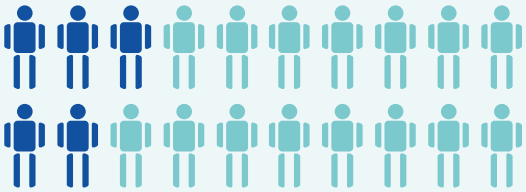
L'enquête Vie Quotidienne et Santé

L'enquête Vie quotidienne et santé est une enquête conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee auprès de 334 000 personnes. Elle a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière, dont l'Agefiph est partenaire, a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

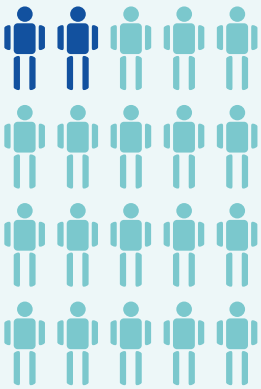
Les maladies chroniques et problèmes de santé durable chez les 15–64 ans

9,6 MILLIONS DE PERSONNES
déclarent avoir une maladie chronique ou un problème de santé durable
Dont 54 % de femmes

ILS REPRÉSENTENT
23 % de la population totale en âge de travailler



Les personnes considérant avoir un handicap parmi les 15–64 ans



3,9 MILLIONS DE PERSONNES
considèrent avoir un handicap
Dont 51 % de femmes

ILS REPRÉSENTENT
9 % de la population totale en âge de travailler

Les difficultés éprouvées par les 15–64 ans



900 000 PERSONNES
éprouvent beaucoup de difficultés pour voir ou ne voient pas du tout



450 000 PERSONNES
éprouvent beaucoup de difficultés pour entendre ou n'entendent pas du tout



750 000 PERSONNES
éprouvent beaucoup de difficultés psychologiques perturbant la vie quotidienne

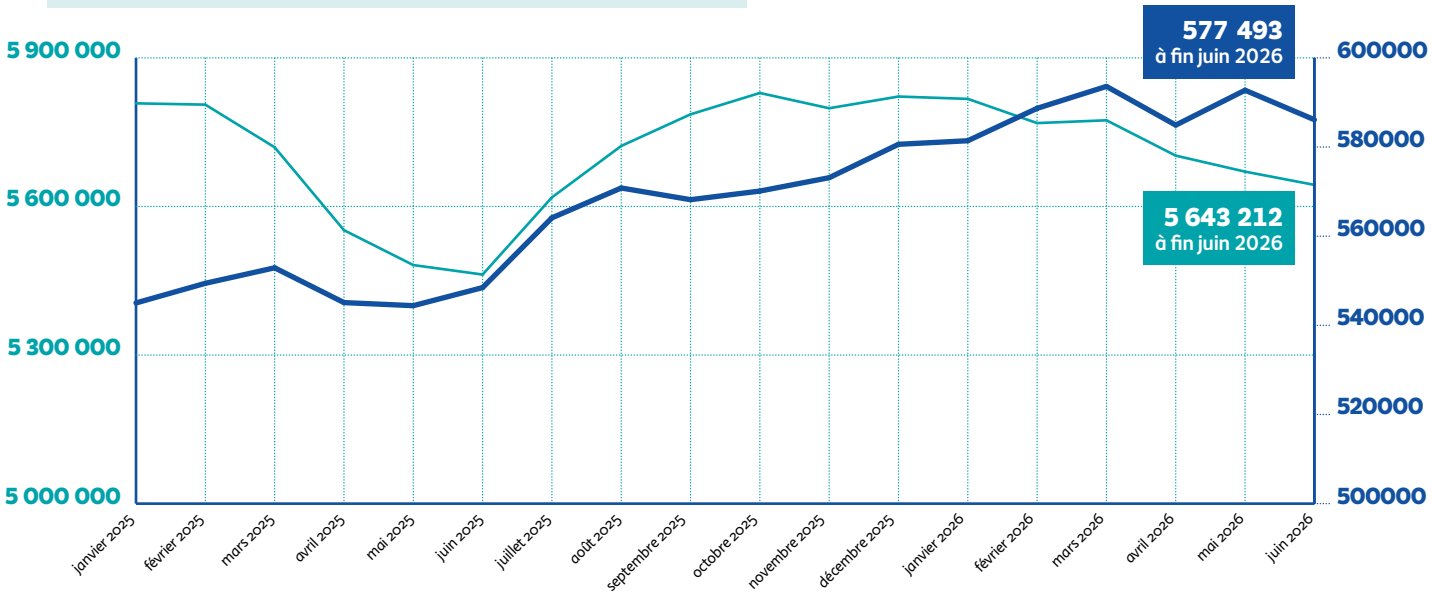
1 LA DEMANDE D'EMPLOI

À fin juin 2026
France Travail

Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C)

, % des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution sur un an **+3,3%** — Tout public **+6,2%** — BOE



Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance. Les données portent sur les catégories A-B-C, soit l'ensemble des personnes tenues d'accomplir des actes de recherche d'emploi.

Points de vigilance

Evolutions à prendre avec précaution

Ces évolutions sont dues notamment à deux facteurs qui ont permis de fiabiliser les données statistiques disponibles :

1°/ Un meilleur repérage statistique
Le repérage des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) a évolué dans les statistiques de France Travail. Il a abouti à une meilleure identification statistique des bénéficiaires.

En 2026, les données disponibles ont été révisées à la hausse (de plus de 50 000 personnes au niveau national) par France Travail, en organisant une rétropolation à compter de janvier 2025.

2°/ Une intégration de certains publics demandeurs d'emploi via les inscriptions désormais obligatoires
Tous les demandeurs d'emploi doivent être inscrits à France Travail selon les dispositions de la loi « Pour le plein emploi » entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2025. Cette obligation concerne les allocataires du RSA ainsi que les jeunes en recherche d'emploi accompagnés dans une mission locale et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi.

Cette évolution a un impact sur l'interprétation des données statistiques relatives à l'emploi et au handicap.

Taux d'accès à l'emploi à 6 mois*



19 %

DES DEBOE ACCÈDENT À L'EMPLOI
(contre 41% pour les autres demandeurs d'emploi)

* champ : demandeurs inscrits en catégories A-B en janvier et février 2026.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
53 %	Femmes	51 %
50 %	50 ans et +	26 %
44 %	BAC et +	58 %
19 %	Niveau < CAP	15 %
34 %	**Faible niveau de qualification** (*manœuvre, os, employé non qualifié*)	27 %
58 %	De depuis au moins un an	48 %
20 %	De depuis au moins trois ans	16 %
778 jours	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	653 jours

Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Services à la personne et à la collectivité
22 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (18 % tout public)



Support à l'entreprise
18 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14 % tout public)



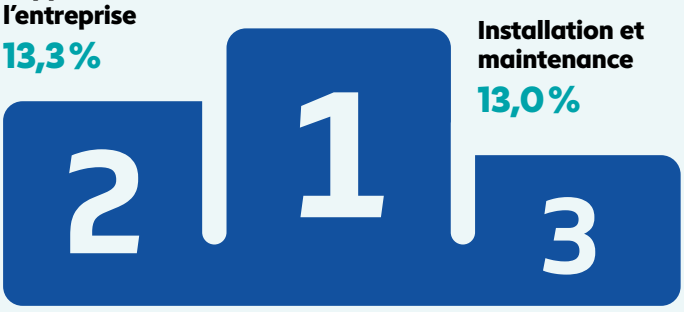
Commerce, vente et grande distribution
12 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13 % tout public)

Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

Arts, ...
les **DEBOE**
représentent
13,4 % des DE

Support à l'entreprise
13,3 %

Installation et maintenance
13,0 %



NB : Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 10,2 % de l'ensemble des DE

Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches.
L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les « services à la personne et à la collectivité » comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le « support à l'entreprise » comprend la compta/gestion, RH, achats, ...

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de minima sociaux



23 %

DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)

= 133 005 DEBOE



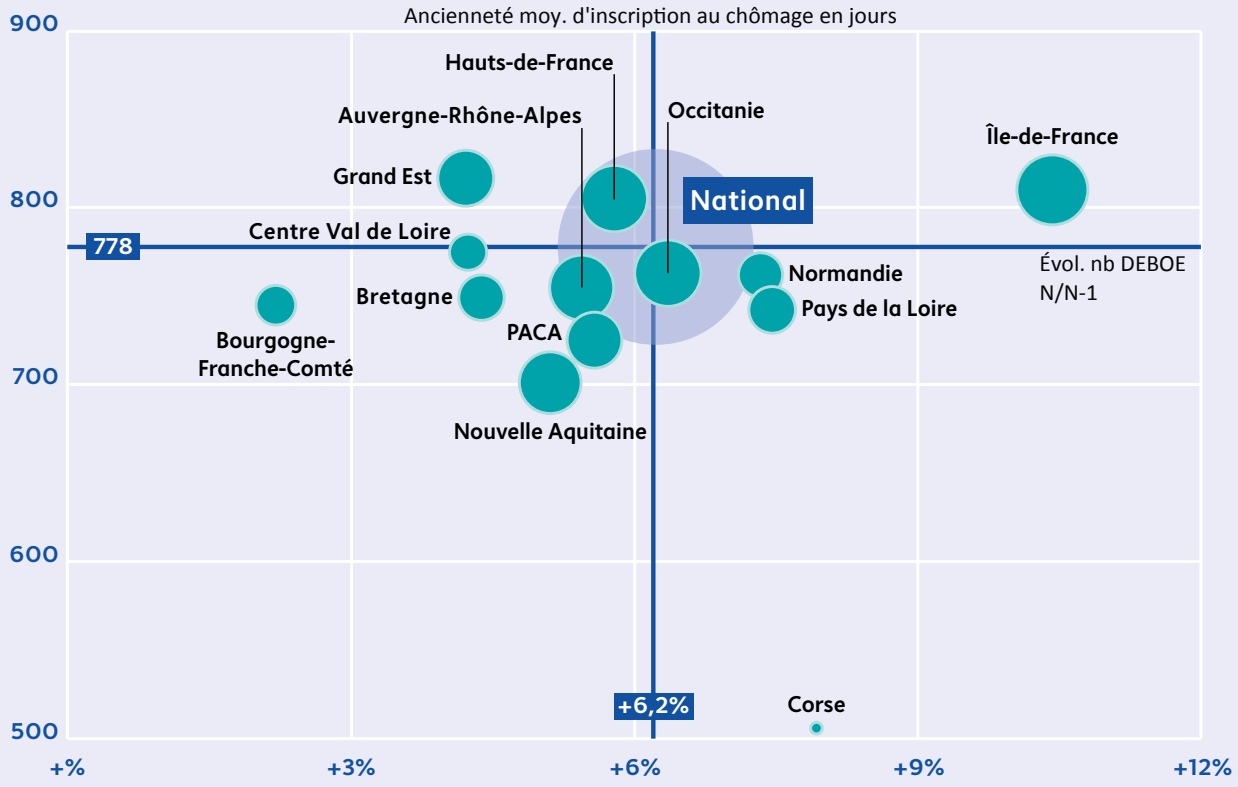
12 %

DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DU RSA

= 70 400 DEBOE

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



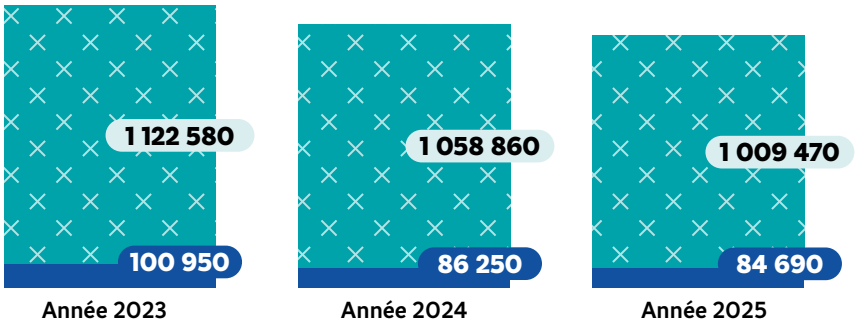
Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N–1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 778 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 577 493 ce qui représente une hausse de 6,2% en un an.
La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 506 jours et la région Grand-Est la plus importante avec 817 jours. La région Bourgogne Franche-Comté enregistre la hausse la moins importante de DEBOE en un an avec +2,2% pour atteindre 23 783 DEBOE, et l'Île-de-France la hausse la plus importante pour atteindre 74 293 DEBOE.

2 LA FORMATION

Année 2025
France Travail

Évolution des entrées en formation
des demandeurs d'emploi



Évolution 2025/2024
−5% Tout public
−2% BOE

8,4 %
DES ENTRANTS EN FORMATION EN 2025 SONT DES BOE

Caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2025

	BOE	Tout public
Femmes	52 %	49 %
50 ans et +	37 %	16 %
Bac et +	48 %	57 %
DE depuis au moins un an	26 %	12 %

Retour à l'emploi dans les 6 mois

39 % des DEBOE accèdent à l'emploi dans les 6 mois suivant la fin de formation contre 62 % pour les autres demandeurs d'emploi

Principaux secteurs
de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Formation générale	27 %	18 %
Gestion, comptabilité	22 %	29 %
Services aux personnes	12 %	14 %

Principaux objectifs
de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Certification	44 %	50 %
Mobilisation, remise à niveau	21 %	13 %
Adaptation au poste de travail	10 %	13 %

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi

Ces données sont constituées à partir des types d'informations suivantes :

Les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.

Les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

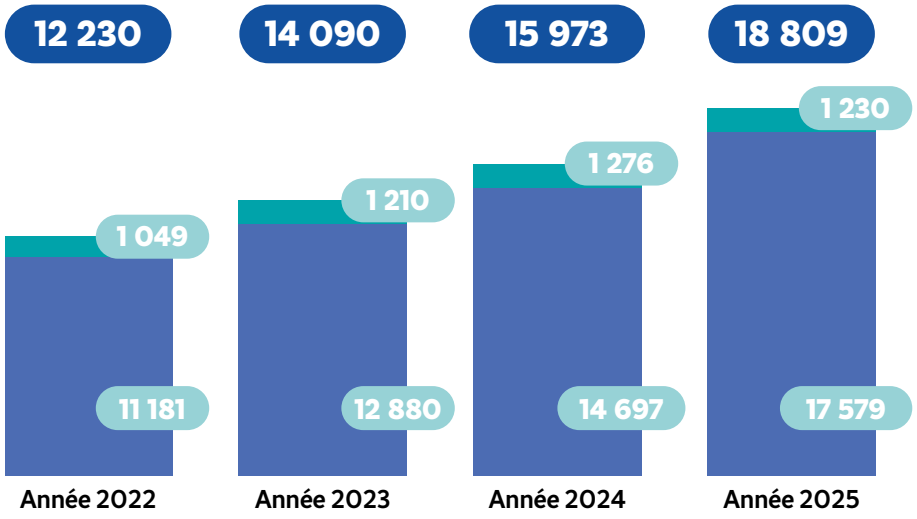
Les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation. (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

3 L'APPRENTISSAGE

1er semestre 2026
Dares / Agefiph

Évolution des entrées en contrat d'apprentissage

Données travailleurs handicapés, source Dares



Évolution 2025/2024

+18 %

- 4 %
dans le public

+20 %
dans le privé

public

privé

Au 1er semestre 2026, on enregistre **2 816 entrées** en contrat d'apprentissage pour les travailleurs handicapés (**+6 % en un an**), soit **3,0 %** de l'ensemble des entrées en contrat d'apprentissage (public et privé)

Caractéristiques des contrats d'apprentissage en 2025

	Travailleurs handicapés	Tout public
Femmes	42 %	45 %
Âge moyen (au début du contrat)	24,7 ans	20,5 ans
Bac et + (niveau de formation préparé)	59 %	76 %
Tertiaire	75 %	74 %
Moins de 10 salariés	43 %	44 %
Taux de rupture nette*	22,0 %	17,9 %

* Ruptures survenues sur l'ensemble de la durée prévue des contrats, sans retour en apprentissage au cours des six premiers mois suivant la rupture (données 2021)

En 2025, **72 %**

DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE À L'ALTERNANCE
de l'Agefiph dont elles ont bénéficié

4 LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

1er semestre 2026
Agefiph

Créations d'activité aidées financièrement par l'Agefiph

1 047
créations d'activité
au 1er semestre 2026

Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph au 1er semestre 2026

46 %
FEMMES

32 %
50 ANS ET +

45 ans
ÂGE MOYEN

64 %
BAC ET +

En 2025,

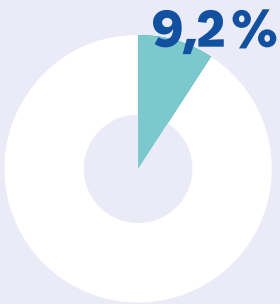
68 %
DES PERSONNES HANDICAPÉES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE À LA CRÉATION OU À LA REPRISE D'ENTREPRISE
de l'Agefiph dont elles ont bénéficié

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne **(créer ou reprendre une activité)**. Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-création.

5 LES CONTRATS AIDÉS

Part des BOE dans les PEC (1er semestre 2026 - Dares)



332
PEC pour les BOE
–81% en un an
(au 1er semestre 2025, la part était de 13,3 %)

Les contrats aidés

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. À compter de janvier 2018, le recours aux CUI-CIE (contrats aidés pour le secteur marchand) est limité aux Drom ou aux conseils départementaux qui les financent entièrement.

On enregistre 21 CUI-CIE pour les BOE au 1er semestre 2026, soit 4,5% du total. Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

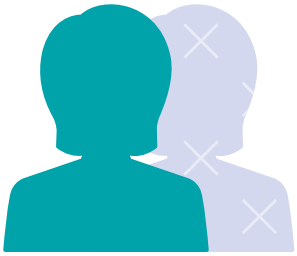
6 LES ENTREPRISES ADAPTÉES

Données à fin décembre 2025
DGEFP / UNEA

Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?

Une entreprise adaptée est une **entreprise du milieu ordinaire**, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer **au moins 55 % de travailleurs handicapés** parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'**exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités** afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

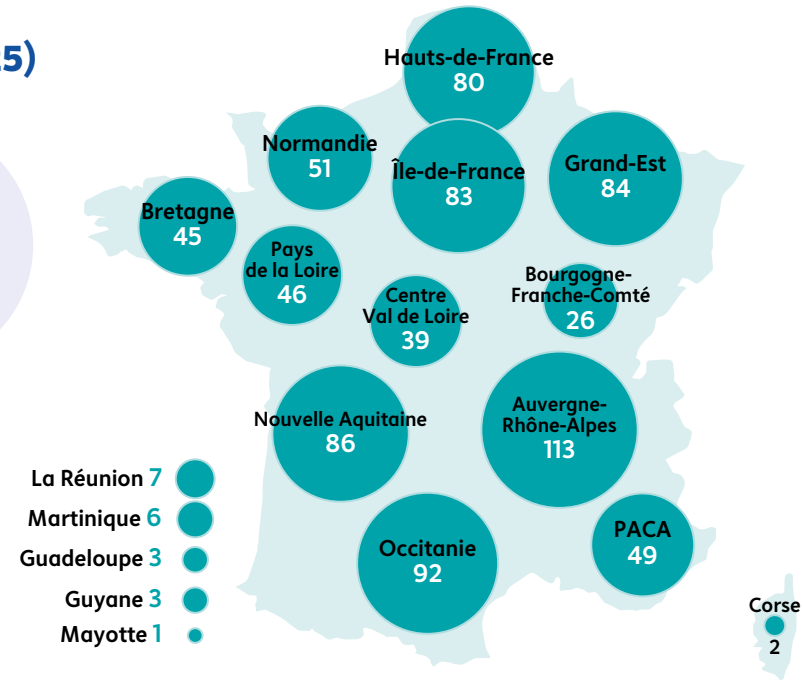


Nombre d'entreprises adaptées en cours d'activité (situation à fin décembre 2025)

36 %
de femmes

49 %
ont 50 ans ou plus

En 2025,
816 entreprises adaptées emploient **58 500 salariés dont 42 000 personnes en situation de handicap**



Les CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'État, le développement des CDD tremplin et EATT dont la mise en œuvre est pérennisée dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Un CDD spécifique dit « tremplin » visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrit dans la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

À fin décembre 2025, 285 entreprises adaptées mettent en œuvre le CDD tremplin dans les territoires.

Le CDD tremplin s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

Les « entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) » ont été expérimentées à partir de juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. À fin décembre 2025, 28 EATT sont en cours d'activité.

7 L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

À fin juin 2026
Ministère du travail et de l'emploi

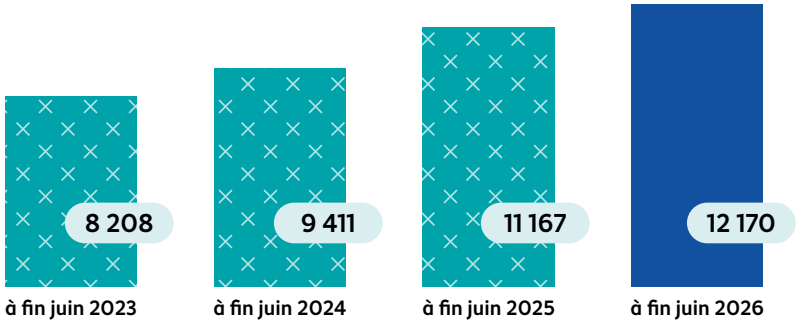
L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHFP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle en ayant une approche globale et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

Évolution du nombre de personnes accompagnées



Évolution 2026-2025
+9 %

Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin juin 2026)

42 %
de femmes

49 %
en emploi
dont 51 %
en CDI



- **30 %** Troubles du psychisme
- **22 %** Troubles cognitifs
- **23 %** Troubles du spectre de l'autisme
- **9 %** Troubles du développement intellectuel
- **8 %** Handicap moteur
- **9 %** Autres



- **32 %** Moins de 26 ans
- **33 %** De 26 à 35 ans
- **17 %** De 36 à 45 ans
- **14 %** De 46 à 55 ans
- **4 %** Plus de 55 ans

8 LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

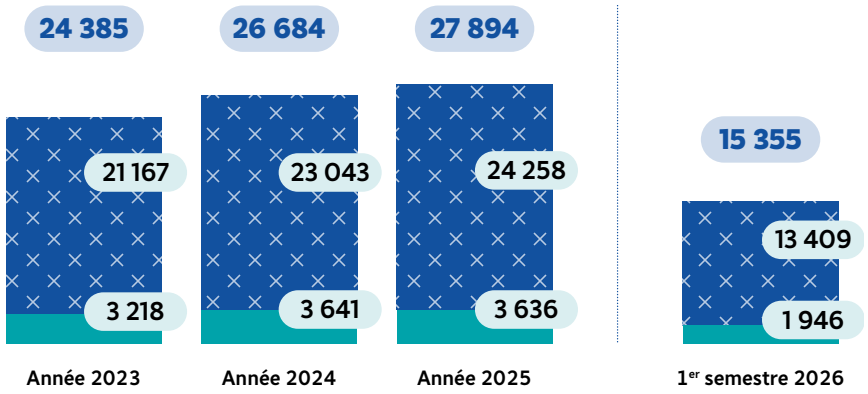
1er semestre 2026
Agefiph

Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée depuis le 1er janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, labellisés sous le nom de Cap emploi. Cette mission est financée par l'Agefiph et le FIPHFP.

Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin juin 2026.

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi



Évolution 2026-2025 (1er semestre)

–5% dans le public — **–1%** dans le privé — **Total -1%**

Caractéristiques des maintiens dans l'emploi au 1er semestre 2026



Femmes
64%



50 ans et +
48%



Bac et +
70%



Cadres
11%



Ancienneté dans l'entreprise supérieure à 10 ans
45%



20 sal. et +
71%



Maladies invalidantes
20%



Handicap auditif
10%



Handicap moteur
58%

En 2025, **77%**
DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE L'AGEFIPH DONT ELLES ONT BÉNÉFICIÉ.
(adaptation des situations de travail, recherche de solutions)

En 2024, 149 549 inaptitudes ont été prononcées par les médecins du travail dans les services de prévention et de santé au travail (SPST), soit une légère progression par rapport à 2023.

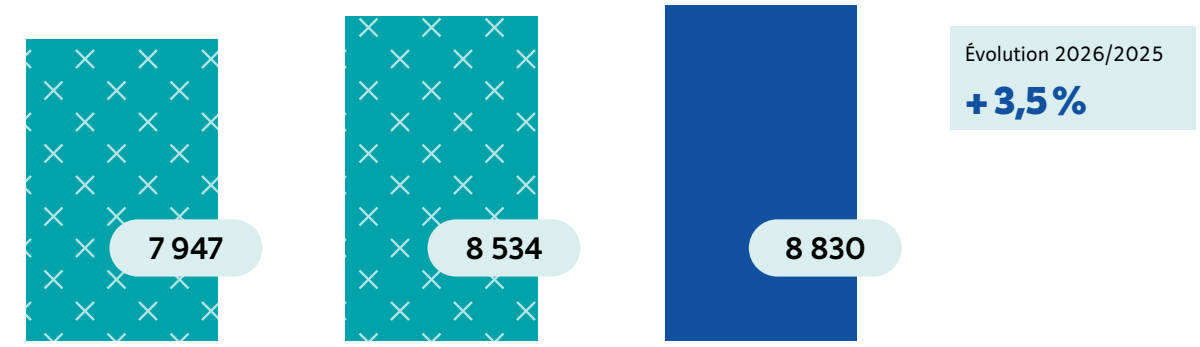
73% des avis d'inaptitude font suite à une visite de reprise.

Source : Direction Générale du Travail, données 2024 publiées en février 2026.

9 LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH)

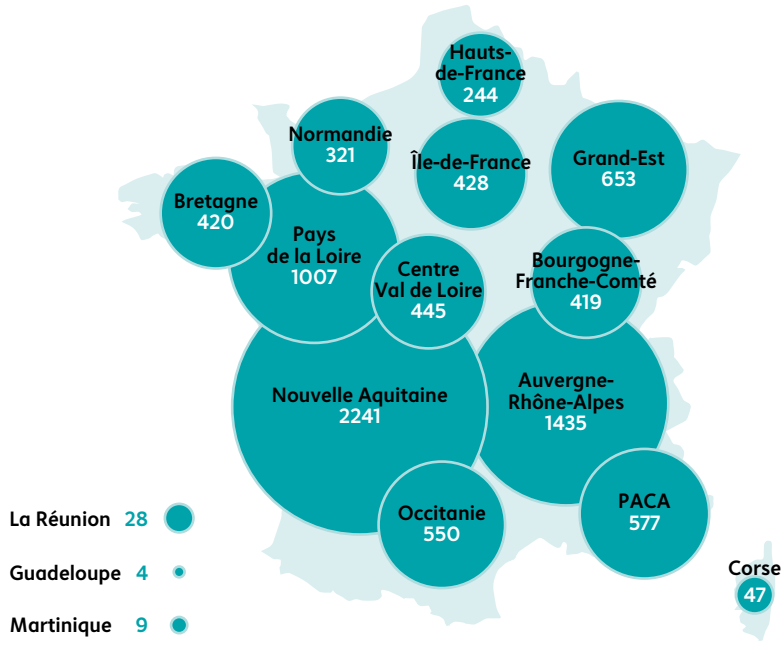
À fin juin 2026
Agefiph

Évolution du nombre de RLH (droits en cours)



Évolution 2026/2025
+3,5 %

RLH - droits en cours à fin juin 2026



La RLH

La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire).Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas particuliers). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

Caracteristiques des bénéficiaires de la RLH (données France entière, droits en cours à fin juin 2026)

Femmes	32 %
50 ans et +	66 %
Âge moyen	52 ans
Bac et +	35 %
Handicap moteur	34 %
Handicap mental	16 %
Travailleurs non salariés (TNS)	33 %
20 salariés et +	37 %

10 LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH

1er semestre 2026
Agefiph

Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction

Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction à l'Agefiph porte sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée de l'appréciation par les bénéficiaires des aides proposées et mesurer dans le temps les évolutions.

Un questionnaire est adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

La méthodologie employée est mixte, avec un questionnaire en ligne complété d'une interrogation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

Résultats :

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et une entreprise sur quatre y répondent.

Au 1er semestre 2026, plus de 8 500 répondants se sont exprimés.

Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé qui s'inscrit dans la continuité des résultats précédents.

Satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph au 1er semestre 2026 (données France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
Nombre de répondants	5 816	2 702
Taux de réponse	48 %	25 %
Satisfaction globale	98 %	98 %
— dont % tout à fait satisfait	82 %	78 %
Réponse de l'aide / besoin	96 %	98 %
— dont % tout à fait utile	73 %	73 %
Facilité d'accès à l'information	79 %	87 %
— dont % très facile	24 %	20 %
Délai d'obtention de l'aide	92 %	94 %
— dont % tout à fait satisfait	57 %	58 %



OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DU HANDICAP

ÉTUDES ET STATISTIQUES



Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur agefiph.fr/centre-de-ressources

Rédacteur en chef : Véronique Bustreel
Coordination/Rédaction : Arnaud Lenoir
Conception / Mise en page : Opixido